

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 15 DÉCEMBRE 2025 À 18 h 34, AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PIERRE AUGER, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro 2
Monsieur Jocelyn Nolin	conseiller numéro 3
Madame Cindy Mathieu	conseillère numéro 4
Monsieur Bernard Côté	conseiller numéro 5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Auger, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 18h 30 par monsieur Pierre Auger, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et prise de présence des membres du conseil ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Administration et trésorerie
 - 3.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2026 ;
 - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisation 2026, 2027 et 2028 ;
 - 3.3 Avis de motion et dépôt du Règlement n° 2025-236 Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts de la taxation 2026 et les conditions de perception;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constitué par le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2025-12-186

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Cindy Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026. 2025-12-187

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2026 sont présentées comme suit :

REVENUS FONCIERS	MONTANTS
Revenus fonciers :	1 245 905 \$
Revenus de transferts et de compensations:	686 646 \$
Revenu de services municipaux divers:	236 103 \$
TOTAL	2 168 654 \$

CHARGES FONCIÈRES	
ÉLUS	109 186 \$
GREFFE	8 000 \$
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	412 762 \$
ÉVALUATION	25 771 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	97 476 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	83 756 \$
LOISIRS ET CULTURE	116 272 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	92 104 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	75 171 \$
TRANSPORT ET VOIRIE	642 229 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	131 500 \$
COMPENSATION ET TAXES SECTEUR DES TROIS-LACS	374 427 \$
TOTAL	2 168 654 \$

REVENUS	2 168 654 \$
CHARGES	2 168 654 \$
DIFFÉRENCE	- \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Jocelyn Nolin et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2028. 2025-12

Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'accepter le programme triennal d'immobilisation suivant :

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2026	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC	43 800\$	TECQ
2026	AMÉLIORATION DES ESPACES COMMUNAUTAIRES	50 000\$	FRR VOLET 2
2026	FINALISATION DES CHANGEMENTS DE LUMIÈRES	15 000\$	TECQ
2026	DÉBUT DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME	15 000\$	FONCIÈRE
2026	RÉFÉCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE MONFETTE	80 000\$	TECQ
2026	INSTALLATION DES BARRIÈRES AUX TROIS-LACS ET PARTAGE DE FRAIS DE LA STATION DE LAVAGE DE VAL-DES-SOURCES	22 000\$	FONCIÈRE
2026	TOTAL		225 800 \$

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2027	FINALISATION DE LA REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISMES	15 000\$	FONCIÈRES
2027	AMÉLIORATION DES CHEMINS VALLIÈRES ET LECLERC	150 000\$	TECQ
2027	CONTINUATION DES AMÉLIORATIONS DES ESPACES COMMUNAUTAIRES	70 000\$	FRR VOLET 3
2027	TOTAL	235 000 \$	

ANNÉE	OBJET	DÉPENSE	FINANCEMENT
2028	RECHARGEMENT DU RANG DESCORMIERS	50 000\$	TECQ
A 2028	RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	150 000\$	PRACIM
2028	TOTAL	200 000 \$	

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2025-236 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Monsieur Pierre Lenoir, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Monsieur Pierre Lenoir dépose également ledit règlement.

Ce règlement aura pour objet d'établir les taux de taxes, les tarifs, les intérêts de la taxation 2026 et les conditions de perception.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, conformément à la loi.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Jocelyn Nolin appuyé par madame Cindy Mathieu, et résolu de lever la séance à 19 h 51.

«Je, Pierre Auger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de véto.

Pierre Auger
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière